

Le P. Lagrange interdit d'Ancien Testament ?

Bernard Montagnes, O.P.

In : Cahiers de la *Revue biblique* 65 ; « *La Bible : Le Livre et l'Histoire* »
Actes des Colloques de l'École biblique de Jérusalem
et de l'Institut catholique de Toulouse (nov. 2005)
pour le 150^e anniversaire de la naissance du P. M.-J. Lagrange, O.P.
sous la direction de J.-M. Poffet, O.P.
directeur de l'École biblique de Jérusalem,
Paris, Gabalda, 2006

Lorsque le P. Lagrange écrit ses souvenirs en 1926, il évoque ainsi les années 1900 : « Après avoir enseigné le Nouveau Testament, je m'étais alors entièrement consacré à l'Ancien¹. » Et spécialement au Pentateuque, en particulier à la Genèse, « livre, dit-il, que j'avais enseigné cinq fois, toujours avec attrait, car il est encore plus beau, lu en Palestine, à Béthel, à Mambré, ou sur les hauteurs qui dominent la plaine du Jourdain, choisie par Lot² ».

L'urgence à laquelle l'École biblique en ses débuts, dans la décennie de 1890, doit faire face porte sur l'exégèse vétéro-testamentaire, laquelle constitue alors l'objet principal, sinon unique, de ce qu'on appelait la « question ». Le Nouveau Testament ne passera en première ligne qu'après 1900.

La première difficulté concerne l'authenticité du Pentateuque attribué traditionnellement à Moïse. Or l'authenticité mosaïque fait problème depuis longtemps puisque Renan assure que c'est l'une des raisons qui l'ont éloigné de l'Église, mais est à l'ordre du jour du fait de Loisy. « Dans son *Enseignement biblique* [revue née la même année que la *Revue biblique*], M. Loisy attaquait assez vivement l'authenticité du Pentateuque. Plusieurs de ses affirmations, et ses insinuations plus encore, inquiétaient l'opinion³. [En 1895] la critique littéraire du Pentateuque s'imposait à l'attention du fait de M. Loisy⁴. » En effet, comme l'explique le P. Lagrange, « beaucoup de catholiques [...] ne pouvaient même concevoir qu'un livre biblique fût composé de documents déjà existants. Mais la difficulté était spéciale et plus grande, sinon pour la Genèse, du moins pour le Pentateuque, à cause de l'authenticité mosaïque, et la Genèse paraissait bien [...] engager tout le problème⁵ ». La communication sur « les sources du Pentateuque », au congrès de Fribourg (1897), publiée en 1898⁶, « n'avait pas pour but de fournir une solution, mais de suggérer qu'on pourrait en trouver une qui ne serait pas contraire à la

¹ *Le Père Lagrange au service de la Bible, Souvenirs personnels* [désormais *SP* (Chrétiens de tous les temps 22), Paris, Éd. du Cerf, 1967, p. 108.]

² *SP*, p. 153.

³ *SP*, p. 52.

⁴ *SP*, p. 62.

⁵ *SP*, p. 107.

⁶ *RB* 7 (1898), p. 10-32.

foi ni à la tradition ecclésiastique⁷ ». En 1926, Lagrange revient sur sa communication de 1897 : « Je lus un court mémoire sur les sources du Pentateuque [...]. On jugea mon esquisse moins tranchante que celle du baron von Hügel. Néanmoins, en dehors du congrès, le bruit se répandit qu'on avait mis en doute l'authenticité mosaïque du Pentateuque, et l'émoi fut grand⁸. » Et surtout, faut-il ajouter, la polémique ardente.

La seconde pierre d'achoppement touche l'historicité du Pentateuque. Le premier voyage du P. Lagrange au Sinaï en 1893 provoque en lui un ébranlement profond, qui lui laisse, déclare-t-il en 1926, « une inquiétude secrète et douloureuse [...]. Ce que je cherchais surtout, c'était la trace des Israélites, la confirmation du Pentateuque. Dans mon esprit, il se fit un discernement dans une question complexe, et il me sembla que le sol lui-même avait son mot à dire à propos de la critique littéraire du Pentateuque. [...] Le Pentateuque, tel que nous le possédons, est-il le récit historique de ces faits selon toutes les manières de dire ? [...] Une longue étude des textes aboutit sur le terrain à me faire concevoir un mode d'écrire qui n'était point fait pour cadrer avec le sol exactement et qui poursuivait un autre objet⁹ ».

Aussi bien sur le premier problème que sur le second, le P. Lagrange se rencontrait avec l'abbé Loisy. « Je n'admettais pas plus que M. Loisy que [le Pentateuque] émanât entièrement de Moïse sous sa forme actuelle, alors qu'on voulait nous faire accroire que les formes du langage elles-mêmes prouvaient qu'il datait tel quel du temps de Moïse. Je me rencontrais avec Loisy dans la tendance à ne pas voir partout dans la Bible des faits appartenant à l'histoire¹⁰. » C'est sur tout cela que le P. Lagrange désire s'expliquer lorsqu'il entreprend son commentaire de la Genèse, ouvrage dont je dois retracer le sort malheureux. Auparavant, il paraît nécessaire de préciser quelle est, à ce moment-là, la position personnelle du P. Lagrange devant la contestation que provoque sa méthode exégétique. La révision déchirante à laquelle il a été lui-même contraint, voici comment il l'expose loyalement au Maître de l'Ordre le 7 mai 1898¹¹, à un moment où le commentaire de la Genèse est déjà en chantier :

« Qu'il y ait de l'émotion, du trouble, une vraie crise biblique, je m'en rends d'autant mieux compte que cette crise a eu lieu en moi. J'ai passé par de terribles angoisses, et maintenant je crois avoir la paix dans la conviction qu'une exégèse plus large aboutira à faire ressortir de plus en plus l'autorité de l'Église [...]. Mais je ne puis exiger que tout le monde partage cette conviction qui m'a coûté tant de travail. C'est cette conviction qui m'anime, le sentiment profond de tout ce que nous avons à faire dans l'Église catholique pour nous mettre au niveau des protestants dans l'ordre critique [...]. Il est vrai que personne, un religieux moins qu'un autre, ne doit se donner une mission, et si je suis désapprouvé, je suis prêt à me taire. [...] Je suis convaincu qu'il y a une campagne à continuer, où il y aura beaucoup d'ennuis à endurer, de préjugés à vaincre, d'attaques à supporter patiemment. – Mais alors pourquoi ne pas demeurer

⁷ Mémoire de Lagrange au P. Cormier, 2 janvier 1913. B. MONTAGNES, *Exégèse et obéissance, Correspondance Cormier-Lagrange (1904-1916)* [désormais *EO*] (Études bibliques, nouvelle série 11), Paris, Gabalda, 1989, p. 395.

⁸ *SP*, p. 79.

⁹ *SP*, p. 56-58.

¹⁰ *SP*, p. 97. L'accord avec Loisy, souligne Lagrange, ne portait que « sur quelques applications, le principe était différent, parce que j'avais eu soin de prévenir que, dans ce cas, les faits n'étaient pas enseignés ni affirmés comme tels par l'auteur sacré, de sorte qu'il n'y avait pas lieu de lui reprocher une erreur ».

¹¹ La correspondance du P. Lagrange avec le Maître de l'Ordre est conservée aux Archives de l'Ordre à Rome (AGOP, XI, 66000), les réponses de la curie généralice aux Archives de Saint-Étienne à Jérusalem (ASEJ, fonds Lagrange) ou en copie dans les registres du secrétariat romain de l'Ordre. D'autres documents sont conservés aux Archives dominicaines de Paris (ADP).

tranquille dans les voies frayées ? – Parce que je suis passionnément épris de l'honneur de l'Église et qu'il me semble que cela va au bien des âmes. [...] Si vous pensez que je dois continuer dans cette ligne, en dépit des réclamations qui ne manqueront pas, des inquiétudes qui se feront jour, étant vous-même bien décidé à demander des preuves à ceux qui nous accusent de tendances, nous continuerons avec l'aide de Dieu et le secours de Marie. [...] Pardonnez-moi de vous avoir parlé avec tant de liberté, mais je vous devais de vous ouvrir mon âme. J'espère que, parmi les reproches qu'on me fera auprès de vous, on ne fera jamais figurer celui de manquer de franchise. »

Le commentaire du *Livre de la Genèse*

Dès février 1897, le P. Lagrange avait soumis à Maître Frühwirth un projet considérable d'études sur la Bible, moins dispersées et moins morcelées que des articles de revue, projet qui demanderait l'aide de collaborateurs au projet commun. « Mon idée serait de faire une étude de l'Ancien Testament comme critique littéraire, une introduction spéciale à chaque livre, en tâchant de déterminer l'époque, le caractère, etc. Cela aboutirait à une histoire d'Israël et à une théologie de l'Ancien Testament. Le tout demanderait sept à huit ans. » Réponse de l'autorité, le 2 mars : « Le révérendissime père ne s'oppose pas à son dessein, pourvu que ces études ne nuisent pas au cours et à la *Revue biblique*. Il fait des vœux pour qu'il trouve des collaborateurs dévoués. Voilà donc l'entreprise approuvée et le P. Lagrange s'en réjouit. « Je remercie Votre Paternité, écrit-il le 15 mars, des encouragements qu'elle a bien voulu donner à mes projets. Quand je serai prêt à traiter avec un libraire, le projet étant plus mûri, je vous transmettrai les propositions sur lesquelles nous ferons le traité, qui sera soumis préalablement à votre approbation. »

Le Commentaire de la Genèse en voie d'achèvement

Que le P. Lagrange, dans le cadre ainsi tracé, poursuive dès 1897 son travail sur le livre de la Genèse, le commentaire de Gn 2 et 3 qu'il publie dans la *Revue biblique* de juillet sous le titre « L'innocence et le péché¹² », puis la communication sur « Les sources du Pentateuque » qu'il présente le 19 août au congrès de Fribourg, l'attestent.

En février 1898, le commentaire de la Genèse semble en voie d'achèvement, comme le montrent les échanges du P. Lagrange avec ses correspondants. « Je travaille avec acharnement à ma Genèse, écrit-il au P. Xavier Faucher, mais que c'est difficile à mettre au point et minutieux : il y a un travail de machine qui est très dur¹³. » Si bien que, le 14 février, le P. Lagrange peut aviser Maître Frühwirth des préparatifs de l'édition : « Je me suis définitivement entendu avec Lecoffre [éditeur de la *Revue biblique*] pour l'impression de ma Genèse¹⁴. Aussitôt la Genèse parue, je distribuerai tous les autres volumes de la Bible. » Le 24 avril, il entend accélérer le processus. « Mon travail sur la Genèse, que vous avez daigné bénir, approche de sa fin. » Aussi demande-t-il au Maître de l'Ordre « deux examinateurs auxquels [il] commencera à remettre le manuscrit ». Il souhaite cependant que les censeurs désignés joignent à la compétence théologique des connaissances techniques qui pourrait lui être profitables.

¹² *RB* 6 (1897), p. 341-379.

¹³ ADP, fonds Faucher.

¹⁴ Les archives Gabalda conservent une lettre (11 décembre 1897) concernant l'impression des commentaires du P. Lagrange, de l'imprimeur Protat, de Mâcon, à l'éditeur Victor Lecoffre.

Réponse le 17 mai : « Le révérendissime père prie le P. Lagrange de lui envoyer son ouvrage à Rome sur la Genèse, à la fin de le faire examiner, comme il le désire, par des juges compétents, avant de le livrer à l'impression. » Puis la correspondance avec Rome à ce sujet se poursuit. Le 28 mai : « Je vous enverrai prochainement l'introduction à ma Genèse. Si elle n'est pas approuvée, il est tout à fait inutile de faire voyager le reste, qui n'est que l'exécution du programme. Si l'introduction est admise, le P. Séjourné portera le gros paquet. » Enfin le 13 juin : « Je vous envoie l'introduction et les trois premiers chapitres de la Genèse. Le reste est à peu près terminé, mais c'est inutile de le faire voyager si les grandes lignes de l'ouvrage ne sont pas approuvées. » Lagrange sait que l'enjeu est décisif : un livre l'emporte sur tous les articles du monde. « Espérons ; nous ne voulons que le bien, et nous nous taisons si le silence est mieux¹⁵. »

Le Commentaire soumis à la censure

À Rome, le manuscrit de la Genèse est soumis au P. Thomas Esser, avant d'être communiqué à Paris au P. Sertillanges (le jugement de celui-ci n'est pas conservé¹⁶). Le P. Esser, qui a d'abord transmis son avis au P. Lagrange le 16 août¹⁷, n'a rendu son rapport au Maître de l'Ordre qu'en octobre. Or Thomas Esser, théologien formé dans les écoles allemandes, puis à Rome pour le droit canonique et la théologie (docteur du Collège Saint-Thomas), était estimé pour « sa connaissance des langues, sa nature franche et droite, sa vaste culture, sa grande expérience¹⁸ ». Selon le P. Lagrange, qu'il avait reçu amicalement à Rome au début d'août 1898, il était « réputé comme un censeur très dur¹⁹ », entendons : très exigeant. Il deviendra, en janvier 1900, le dernier secrétaire de la Congrégation de l'Index et jouira de la confiance de Pie X.

L'avis de cet expert bienveillant tient en deux points, le premier quant au contenu doctrinal du commentaire, le second quant à l'opportunité de sa publication.

Quand au fond, selon Esser, le commentaire de la Genèse, en conjoignant l'utilisation des acquis de la science à la conformité à la tradition de l'Église, ne soulève aucune objection d'ordre théologique. Le contenu est irréprochable.

« J'ai lu le manuscrit du T. R. P. Lagrange, contenant une *Exposition exégétique de la Genèse*²⁰. C'est à mon avis un travail sérieux et savant. L'auteur y fait preuve d'un grand respect pour les Écritures inspirées de Dieu et d'un grand attachement au sens traditionnel de l'Église. Ce qui ne l'empêche pas de mettre à profit les découvertes de la science moderne. Je n'ai rien vu dans ce livre qui puisse être imputé pour des motifs d'ordre théologique. »

Quant à l'opportunité, le commentaire s'adresse à un public catholique de doctes, ou prétendus tels, qui ignorent l'état des connaissances modernes touchant le monde de la Bible. Ils demeurent attachés à l'exégèse biblique de jadis, la seule avec laquelle ils soient familiarisés.

¹⁵ À un dominicain de Paris, 25 avril 1898. ADO, fonds Faucher.

¹⁶ L'existence en est connue par un inventaire de pièces (AGOP, XI, 65800/2), mais il n'y a pas de raison de le supposer différent de l'avis positif émis par lui le 29 juin 1905.

¹⁷ *SP*, pièce justificative 12, p. 321.

¹⁸ *DHGE*, XV, col. 1036 (par A. Walz).

¹⁹ Au P. Ambroise Gardeil, 9 octobre 1898. ADP, fonds A. Gardeil.

²⁰ Je transcris ici son rapport autographe remis au Maître de l'Ordre. AGOP, XI, 65800/1.

« Mais il ne faut pas oublier que les études bibliques ont été longtemps négligées par les catholiques. Les théologiens eux-mêmes, il faut en convenir, sont souvent peu versés dans l'histoire comparée des religions ; ils ne connaissent pas toujours assez l'ethnographie biblique et les sciences naturelles. On pourrait désirer aussi qu'ils suivissent de plus près les progrès de la philologie orientale. C'est pour cela que la critique moderne les effraie plus qu'elle ne leur profite. »

Leur administrer d'un seul coup une haute dose d'exégèse historico-critique risque de provoquer de leur part une réaction de rejet. À vouloir aller trop vite, on risque d'occasionner un refus de la part des théologiens et de susciter une condamnation par l'autorité.

« Cela étant, il est à craindre qu'on ne taxe de témérité l'abandon de certaines opinions qui sont encore en faveur. La critique, quelque saine et sage qu'elle soit, ne saurait en avoir raison du jour au lendemain. Pour ces raisons il serait à craindre que le livre du T. R. P. Lagrange, s'il était publié intégralement, ne soit déféré à l'autorité ecclésiastique²¹. »

Pour se faire entendre des doctes et les rallier à l'exégèse historico-critique, mieux vaudrait les accoutumer à la nouvelle exégèse biblique par des doses homéopathiques, sous forme d'articles dans la *Revue biblique*.

« L'auteur ne ferait-il donc pas bien de publier d'abord son ouvrage sous forme d'articles dans sa revue ? Ce mode de publication lui permettrait de sonder l'opinion et de préparer les esprits à des notions qui leur causeraient peut-être une surprise douloureuse, si elles étaient publiées toutes à la fois. Quelle que soit la valeur des travaux du P. Lagrange (travaux auxquels je me plais de rendre une pleine justice), il faut qu'ils viennent à leur heure et ne dépassent pas la portée actuelle de ceux qu'ils doivent instruire. »

La publication de l'ouvrage serait prématurée

En somme l'avis du censeur bienveillant revient à dire, selon le mot de Nicole : « C'est un grand tort de n'avoir que raison. » Préparer l'opinion à entendre l'interprétation nouvelle, Lagrange n'y contredit pas, mais il désire connaître l'opinion de Maître Frühwirth, à qui il recourt le 8 septembre : « Si vous pensez qu'un délai d'un an est suffisant pour amener l'opportunité, nous pouvons commencer l'impression, car il faudra bien ce temps pour imprimer, surtout moi [étant] à Jérusalem. » Et pour donner une idée de ce que sera l'ouvrage, Lagrange joint une page spécimen²². En même temps il publie, dans la livraison d'octobre de la *Revue biblique*, en guise d'échantillon, non plus de la typographie, mais de la méthode, un article sur « la prophétie de Jacob », traduction et commentaire de Gn 49, 1-28²³, afin de solliciter « l'avis des personnes

²¹ La première rédaction, celle soumise à la correction de Lagrange, continuait ainsi : « même sous prétexte qu'il va contre la lettre (sinon contre le sens) de l'encyclique *Officiorum et munerum*, qui établit les nouvelles règles de l'Index. D'après cette encyclique, les versions de la Bible en langue vulgaire sont permises à condition qu'elles soient "*editae sub vigilantia Episcoporum cum adnotationibus desumptis ex SS. Ecclesiae Patribus, atque ex doctis catholicisque scriptoribus*". En résumé, c'est affaire d'opportunité. » Sans doute Lagrange a-t-il suggéré la suppression de ce passage qui pouvait se retourner contre son commentaire.

²² L'imprimeur Protat à l'éditeur Lecoffre, le 9 septembre : « Le P. Lagrange a bien voulu s'arrêter vingt-quatre heures chez moi, à son passage, et nous avons longuement discuté le plan et les dispositions typographiques de son ouvrage en projet. » Protat adressait à Lecoffre six pages spécimen. Archives Gabalda.

²³ *RB* 7 (1898) 525-540. À Henry Hyvernât, le 12 octobre 1898 : « Vous me direz votre avis de mon projet de commentaire. *La prophétie de Jacob* est un essai très défectueux comme arrangement

compétentes ». Or, comme pour confirmer le diagnostic pessimiste du P. Esser, cet article ne trouve pas grâce aux yeux du prier du P. Lagrange à Saint-Étienne. « Sachez bien, se plaint le prier de Jérusalem au provincial de Paris le 21 octobre, que le P. Lagrange ne démord pas de ses *idées* et de sa *méthode*, malgré les observations qui lui ont été faites à Rome. Le dernier numéro de la *Revue biblique*, mois d'octobre, contient un article de lui sur la prophétie de Jacob, qui me paraît bien osé. Ce doit être d'ailleurs un morceau de son ouvrage sur la Genèse, dont on a cru prudent de retarder au moins la publication ». Le prier paraît mieux renseigné que l'auteur sur le sort du commentaire, car le P. Lagrange s'étonne, le 28 octobre, de n'avoir pas encore reçu de réponse à sa demande du 8 septembre. « Il me semblait, d'après le verdict des examinateurs, qu'il n'y a aucune objection de fond. Vous demeurez juge de l'opportunité et votre décision me serait utile à connaître pour savoir si je dois continuer et faire le même travail sur l'Exode ou chercher autre chose. » Or la réponse, succincte, était partie de Rome la veille, 27 octobre : « Attendre pour publier son ouvrage », réponse explicitée dans une lettre du 14 novembre, mais qui n'est pas conservée.

Le 23 novembre, réaction du P. Lagrange au procureur général Cormier : « Je dois remercier le Rme Père général pour sa réponse touchant la Genèse, quoiqu'elle ne soit pas tout à fait selon mes désirs. Si j'ai bien compris, il s'agit seulement d'une dilution, et conformément à la pensée du P. Esser, j'essaie de préparer le public à recevoir le tout en lui donnant des échantillons. » Et surtout, le 27 décembre, à Maître Frühwirth : « Je demeure très soumis à votre décision touchant ma Genèse, mais je ne puis vous cacher la peine que j'approuve en voyant ce que nous produisons dans les rangs catholiques. Le Rme P. Lepidi [Maître du Sacré Palais] vient de donner l'imprimatur à un *Judith* de M. Raboisson²⁴, complètement absurde et propre à faire un mal énorme, le déshonneur de la science catholique ! Ce livre nous couvre de ridicule, c'est un faux étalage de science qui ne peut que nous faire mépriser, et on le laisse passer parce qu'il prétend soutenir la science catholique d'une manière intransigeante. Ce qui est une défense beaucoup plus sûre, mais modérée, mais tenant compte des faits, on le considère comme dangereux ! Enfin attendons, puisqu'il le faut ! »

Aucun plaidoyer *pro domo* ne peut fléchir la consigne du silence imposée par Maître Frühwirth, qui, le 25 janvier 1899, « rappelle au Père qu'il ne doit pas publier son ouvrage sur le Pentateuque sans sa permission ». Mise en garde superflue, estime Lagrange qui répond, le 6 février : « Je suis un peu surpris que vous paraissiez me croire capable de faire imprimer ma Genèse sans votre permission. Grâce à Dieu, une pareille pensée est loin de moi. Je sens douloureusement notre infériorité dans les études critiques, mais je sais très bien qu'on ne remédie à rien dans l'Église en dehors de l'obéissance. » Quant à la *Revue biblique*, Rome demande au provincial de Paris de faire respecter par le P. Sertillanges, nommé secrétaire de la revue, la même réserve : « Veuillez donc recommander à ce Père une grande prudence dans le choix des articles à insérer, et priez-le d'écarter tout travail qui ne s'inspirerait pas du sens traditionnel de

typographique. J'ai des spécimens bien meilleurs. Je vous en envoie un échantillon, mais à titre très privé, afin que vous puissiez choisir le livre que vous désirez commenter. Je ne sais encore si j'obtiendrai la permission pour la Genèse qui est toute faite. Il est malheureux qu'à Rome les études aient encore beaucoup baissé depuis votre départ. » ASEJ, photocopie.

²⁴ Pierre-Auguste RABOISSON (Abbé), *Judith, la véracité du livre de ce nom devant les documents cunéiformes et les Histoires d'Hérodote*, Rome, Impr. Polyglotte, 1898. Le même Raboisson avait présenté à l'Académie des inscriptions et belles-lettres et lu dans les séances du 23 mars et du 27 avril 1888 un mémoire intitulé « L'Énigme géographique du livre de Judith, Béhulie », publié en 1890 dans la *Revue du monde catholique*.

la Sainte Écriture et pourrait passer pour une nouveauté ou dangereuse en elle-même ou scandaleuse pour des esprits non encore familiarisés avec ce genre d'études²⁵. »

Des articles pour préparer l'opinion

Il restait donc à préparer l'opinion par des articles supposés soulever moins de difficultés. Ne sont connus que les articles agréés par les censeurs imposés au P. Lagrange et publiés dans la *Revue biblique*. En 1898 « La prophétie de Jacob » (sur Gn 49, 1-20)²⁶, en 1899 « Deux chants de guerre » (sur Ex 15, 1-18 et Nb 21, 26-30)²⁷, en 1900 « Débora » sur Jg 4 et 5²⁸. Deux articles supprimés portent sur la Genèse, l'un sur le Déluge et l'autre sur les Patriarches²⁹. Le second, de 1905, est à présent bien connu depuis qu'il a été publié par Maxime Allard³⁰. Le premier, en revanche, est demeuré enseveli dans les archives³¹.

Le P. Lagrange a d'abord prévu de publier ce Déluge dans la *Revue biblique* de janvier 1899, les épreuves ayant été soumises à l'approbation du P. Azzopardi³², alors régent des études à Saint-Étienne. Mais la lettre de Léon XIII, le 24 novembre 1898, pour mettre les Franciscains en garde contre « un genre d'interprétation hardi et trop libre » pratiqué « çà et là, même par ceux qui auraient dû le moins s'y laisser prendre », incite le P. Lagrange à retirer provisoirement son article. Pour autant l'hostilité du prieur de Saint-Étienne envers l'exégèse critique ne désarme pas. À l'entendre, à la mi-décembre 1898, « il faut à tout prix que le P. Lagrange redouble de prudence. Au reste, il l'a senti en renonçant au projet de faire paraître dans la *Revue* un article sur le Déluge qui, je le crains, eût de nouveau soulevé des orages. Sans entrer dans le fond des choses, il est certain que, de prime abord, ces opinions étonnent et alarment³³ ».

Une fois Lagrange persuadé – mais à tort – de la portée restreinte de la lettre de Léon XIII, il s'apprête à publier l'article. « Je vous envoie, écrit-il à Hyvernat, épreuve d'un Déluge extrait de ma Genèse, que je donnerai en avril à la *Revue biblique*³⁴. » Aussi le prieur de Saint-Étienne estime-t-il nécessaire d'alarmer l'autorité de l'Ordre. Il alerte d'abord l'assistant français de Maître Frühwirth, le 16 janvier 1899 :

²⁵ Frühwirth au provincial de Paris, 23 février 1899. ADP, III-C-8.

²⁶ *RB* 7 (1898), p. 525-540.

²⁷ *RB* 8 (1899), p. 532-552.

²⁸ *RB* 9 (1900), p. 200-225.

²⁹ « Les Patriarches. Comment ils appartiennent à l'histoire », article rédigé en janvier 1905 et composé à l'imprimerie le 10 mars, jugé inopportun par le P. Kaiser le 20 mars et intolérable par le P. Walsh le 22 août.

³⁰ M. ALLARD, « Édition critique et présentation historique de l'article inédit du père Marie-Joseph Lagrange, O.P. », dans G. COUTURIER dir., *Les patriarches et l'histoire*, Paris-Montréal, 1998, p. 13-136.

³¹ AGOP, XI. 65800/2, épreuves de la typographie Firmin Didot, 25 février 1899.

³² Alfonso Azzopardi (1861-1919), de la province de Malte, consacré à l'enseignement d'abord dans sa province (1885-1891), puis à Bologne (1891-1894), nommé par Maître Frühwirth professeur de théologie dogmatique à Saint-Étienne de Jérusalem (1894-1902), nommé ensuite au sanctuaire de Pompéi (1904-1906), retourné ensuite dans sa province comme maître des novices, professeur de dogme, régent.

³³ À Xavier Faucher, 19 décembre 1898. Même son de cloche au provincial de Paris, 13 janvier 1899 : « Le Rme Père recommande plus instamment que jamais une extrême réserve au P. Lagrange, félicitant entre autres choses celui-ci d'avoir renoncé à publier dans la *Revue* son article sur le déluge. Cela n'empêche pas le P. Séjourné d'écrire au P. Lagrange de hâter la publication de cet article "afin de préparer les esprits". » ADP, correspondance avec Saint-Étienne.

³⁴ À Henry Hyvernat, 3 janvier 1899.

« À la suite de la lettre du Saint-Père [aux Franciscains], le P. Lagrange avait sagement renoncé à publier dans la *Revue* son article sur le Déluge, qui n'est qu'un fragment de son ouvrage sur la Genèse. Le Père général l'avait félicité par moi de cette résolution prudente. Mais le P. Séjourné ne s'est pas rangé à cet avis, il pousse le P. Lagrange à publier son article dans le N° d'avril. Effectivement, le P. Lagrange s'y résout et il écrit aujourd'hui même de procéder à l'impression. Je suis désarmé comme prier, parce qu'il m'est impossible d'avoir avec le P. Lagrange une explication calme et que toute objection de ma part est traitée à l'avance d'opposition systématique, sans parler de mon incompetence ! Je ne suis cependant pas si incompetent que je ne comprenne nullement son système d'exégèse. Au fond, c'est un parti pris, très allemand, très rationaliste de traiter avec un dédain tranquille les Pères de l'Église et la tradition. Les récits de la Bible (de la Genèse à tout le moins) ne sont que des espèces de paraboles, paraboles inspirées, mais des paraboles, ou à peu de choses près. Il n'y a à retenir de tout cela que des leçons morales pour l'humanité. Je ne discute pas cette théorie. Elle me paraît à tout le moins d'une hardiesse extrême et je ne croirai jamais qu'à Rome l'on s'en contente. L'article sur le Déluge dont je vous parle est tout entier sur ces données. Le P. Lagrange ne veut pas d'un déluge partiel, encore moins d'un déluge universel. Il ne nie cependant pas le *fait* et ajoute qu'il ne faut retenir que la leçon morale. Comprenez qui pourra ! Il y a là pour le moins un manque de clarté, je n'ose dire de franchise. »

Puis le prier saisit le Maître de l'Ordre, le 4 février :

« Le P. Lagrange est résolu à publier son article sur le Déluge dans le numéro d'avril. Je ne suis pas sans appréhension sur l'issue finale. D'autre part, je crains que le contrôle à Paris soit insuffisant, le P. Sertillanges laissant au P. Séjourné à peu près les coudées franches. Les examinateurs devraient tout voir, même la chronique, dans laquelle il peut se glisser des choses dont le contrecoup à Jérusalem peut être très fâcheux³⁵. »

Tandis que le P. Lagrange escomptait que la première percée opérée au congrès de Fribourg en 1897, le commentaire de Genèse, publié en bloc plutôt que par morceaux, achèverait de dissiper les préventions du monde catholique contre l'exégèse critique, les inquiétudes que répercutait à Rome le prier de Saint-Étienne ne laissaient pas le Maître de l'Ordre indifférent. Car la conjoncture devenait de moins en moins favorable à la position du P. Lagrange. À la tempête soulevée par « les sources du Pentateuque », s'ajoutait sur place à Jérusalem – outre la désapprobation de son propre prier – l'hostilité de la Custodie contre l'École biblique où l'on mettait en cause l'authenticité de certains sanctuaires franciscains, ainsi que le rejet par les Assomptionnistes de l'exégèse critique pratiquée par les Dominicains. Le patriarche franciscain Piavi, qui n'était pas loin de tenir pour hérétique l'enseignement biblique donné à Saint-Étienne n'hésitait pas à faire appel contre les Dominicains à la congrégation de la Propagande, laquelle transmettait le dossier au Saint-Office³⁶. Comment Maître Frühwirth, instruit de cette offensive, n'aurait-il pas été effrayé par l'orage qui menaçait de s'abattre sur l'œuvre de Jérusalem pour l'anéantir ? Aussi estime-t-il nécessaire de prévenir le péril d'une part en plaçant le P. Lagrange en seconde position à Jérusalem (il le remplace dans la charge de régent des études, chef du *studium* par le P. Azzopardi³⁷), d'autre part en prenant le contrôle le plus étroit de tout ce qui doit s'imprimer dans la *Revue biblique*, articles, chroniques et recensions. « La censure renforcée n'est pas une marque de défiance envers vous, explique Maître

³⁵ À Maître Frühwirth, 4 février 1899.

³⁶ Une lettre de la Congrégation de la Propagande avertit Maître Frühwirth que le Saint-Office, en sa séance du 23 mai 1900, s'est occupé de la plainte portée contre les Dominicains de l'École biblique de Jérusalem, accusés dans leur doctrine de rationalisme et de protestantisme. AGOP, 00, 122.

³⁷ « Je n'ai pas trouvé mauvais que vous m'enleviez la régence pour bien montrer que vous n'étiez nullement engagé à me soutenir. » Lagrange à Frühwirth, 10 juin 1900.

Frühwirth au P. Lagrange, le 16 février 1899, elle est une exigence de suprême opportunité dans les circonstances actuelles. Les mêmes raisons m'imposent de vous déconseiller de publier l'article sur le Déluge. Le moment n'est pas opportun pour une telle publication. Surtout ne publiez rien dans la *Revue biblique* sans mon consentement. »

Réaction du P. Lagrange, le 24 février :

« Je sais très bien que vous n'agissez que par prudence et affection pour nous. [...] Je ne pense pas que ce soit votre intention d'abaisser le niveau scientifique de la *Revue biblique* [...] Je supplie Votre Paternité de ne pas me demander de ne soulever aucune critique : je n'obtiendrais pas ce résultat même en me taisant. [...] Je ne puis renoncer à satisfaire tous ceux qui sont contents pour donner satisfaction à quelques mécontents sans mandat. Il a paru dans la *Revue du clergé français* (15 février), revue très répandue, un article où on me reproche plutôt trop de modération. »

L'article sur le Déluge restera enseveli à jamais dans les cartons. Quant au commentaire de la Genèse, il demeurera en attente de jours meilleurs. Le point final de ce premier épisode de 1898-1899 vient du P. Frühwirth, le 14 novembre 1899 :

« Vous n'insistez pas et je vous en félicite, car les difficultés sont encore plus grandes que vous ne pensez. [...] Votre ouvrage eût été certainement mis à l'Index ; votre avenir eût été compromis et la tache eût rejailli sur l'Ordre. Dans ces conditions on ne pouvait approuver votre travail. Et puisque je vous fais des confidences, je vous dirai franchement qu'une traduction du livre des Juges³⁸ ou de tout autre de l'Ancien Testament, selon la méthode que vous indiquez, serait peu appréciée et mal jugée, et mon avis est que vous vous absteniez d'un travail semblable³⁹. »

Le Commentaire du *Livre des Juges*

Faute de pouvoir publier la Genèse, le P. Lagrange avait songé aux Juges comme une solution de remplacement, mais ce projet paraissait à Rome tout aussi redoutable, on vient de le voir. Le P. Lagrange ne se décourage pas pour autant, puisqu'il saisit le public, avec l'accord de toutes les autorités, de son « projet d'un commentaire complet de l'Écriture sainte », daté du 25 mars 1900, publié dans la *Revue biblique* de juillet⁴⁰, diffusé plus largement encore sous forme de tiré à part. « Nous avons besoin d'un commentaire catholique, appuyé sur une bonne traduction des originaux, d'après un texte critique établi avec soin, avec une application spéciale à la critique littéraire. Il ne devra pas s'attarder à la discussion des questions qui peuvent être traitées d'une façon synthétique : il sera surtout l'explication du texte. Même ainsi réduit, il exige le concours de forces unies auxquelles nous faisons ici appel. » Le projet publié constitue en même temps un petit discours de la méthode qui inspirera le commentaire de tous les livres de la Bible. En 1926, avec le recul du temps, Lagrange avoue son ingénuité :

« C'était, comme toujours, procéder trop ouvertement, mais cette simplicité confiante prouvait aussi que je n'étais pas conscient d'une improbation de nos méthodes par le pape. [...] Le programme, on le pense bien, fut soigneusement étudié à la Curie généralice. [...] Mais si le

³⁸ Il semble (bien qu'il n'en reste pas d'autre trace dans les documents conservés) que le P. Lagrange avait déjà suggéré de publier les Juges à défaut de la Genèse.

³⁹ Copie dans le registre de la curie : AGOP, IV, 330/1, p. 362.

⁴⁰ *RB* 9 (1900), p. 414-423.

projet ne souleva pas trop de difficulté, l'exécution devait être entourée de toutes les précautions. J'avais renoncé à commencer par la Genèse. [...] *J'avais donc fait choix du livre des Juges* pour lequel l'admission des sources paraissait moins grosse de conséquences [que pour la Genèse], et le Père général me désigna un premier examinateur. L'examen fut prolongé, mais enfin l'ouvrage put paraître en 1902⁴¹. »

Pour les *Juges*, en réalité, le parcours, ne fut pas moins chaotique que pour la Genèse.

L'exégèse critique toujours suspectée

Le P. Esser, que son imminente nomination à la congrégation de l'Index allait écartier de sa fonction de censeur des écrits du P. Lagrange mettait celui-ci en garde :

« Je regrette beaucoup, dans votre intérêt, ces chicanes. Mais je comprends parfaitement que, dans ce moment, le vent qui souffle ne vous est pas trop favorable. Si je dis : *à vous*, j'entends à votre école d'exégèse moderne. On ne peut pas nier qu'il y a enfin un réveil de cette science. Mais beaucoup de monde ne voit pas encore clair et se frotte encore les yeux. Allez donc doucement, sans trop heurter les susceptibilités. J'ai la confiance que vous êtes l'homme appelé à faire connaître peu à peu les besoins et les tâches de l'exégèse⁴². »

Or le P. Lagrange n'entend pas renoncer à la méthode historique, qui lui paraît s'imposer.

« Je ne prétends nullement aller de l'avant par mes propres lumières, écrit-il à Rome, puisque je ne publie pas une ligne sans la faire examiner. Mais je serais heureux si on renonçait à la défiance en bloc, si on examinait, si on pesait les raisons, si on laissait paraître même des choses nouvelles, pourvu qu'elles ne fussent pas contre les principes. Je ne dis pas cela pour nos Pères, que je sais très bienveillants, mais pour ceux qui ne connaissent d'autre réfutation que la dénonciation. Même de cet état d'esprit je ne m'étonne pas, et je le pense bien intentionné ; tout ce qui est un peu nouveau doit s'estimer heureux de n'être pas brisé du premier coup par la routine, mais j'espère en l'avenir. Ce me paraît déjà une excellente nomination que celle du P. Esser comme secrétaire de l'Index. Si on me laissait publier les *Juges*, ce serait un bien grand pas⁴³ ! »

Et au P. Frühwirth, en mars :

« Il y a quelque temps déjà, je vous ai parlé vaguement du projet d'un commentaire sur les Juges. Vous ne m'avez pas dissimulé que cela ne serait pas sans difficulté, d'autant que les termes du plan étaient mal définis. J'ai donc cru devoir vous soumettre, sous forme d'article pour la *Revue biblique*, une introduction qui pourrait aussi bien précéder un commentaire⁴⁴. Si vous l'approuviez, soit comme article, soit comme plan d'un commentaire, je pourrais vous envoyer ce commentaire très tôt. Je ne voudrais pas, naturellement, y perdre du temps à le réviser s'il n'avait pas chance de paraître. De cette façon, vous pourrez juger de mon projet en parfaite connaissance de cause, car si l'introduction est admise, le reste ne peut pas faire difficulté, d'autant que je suis disposé à supprimer tout ce qu'on voudra⁴⁵. »

⁴¹ *SP*, p. 106-107. Passage souligné par moi.

⁴² Esser à Lagrange, 17 janvier 1900.

⁴³ Lagrange à Cormier (?), 15 février 1900.

⁴⁴ Le texte paraît en janvier 1902 : « Introduction au livre des Juges », dans *RB* 11 (1902), p. 5-30.

⁴⁵ Lagrange à Frühwirth, 26 mars 1900. Le socius Beaudouin a noté : « Sans réponse, le Père est venu à Rome la recevoir. 18 avril 1900. »

Le manuscrit des Juges soumis aux censeurs

Le P. Lagrange attend l'avis des censeurs avec d'autant plus d'impatience qu'en cette année 1900 il séjourne en France de mai à la fin de juillet, ce qui lui permettrait de surveiller l'impression de son manuscrit. Le P. Sertillanges est le premier sollicité par le Maître de l'Ordre dès le 5 mai⁴⁶. Le second examinateur aurait dû être, à Rome, le P. Maurus Kaiser⁴⁷, mais celui-ci étant alors trop occupé, la charge de lire le manuscrit échoit au P. Ambroise Gardeil, régent des études à Flavigny⁴⁸. Le rapport de ce théologien, rendu le 7 juin, sans se prononcer sur l'opportunité de la publication, souligne l'importance de l'ouvrage.

« Les principes dont se sert le T. R. P. Lagrange, s'ils n'introduisent pas de grands bouleversements dans les notions courantes au sujet du *Livre des Juges*, en introduisent au contraire de considérables lorsqu'ils seront appliqués au Pentateuque. Pour ma part, je n'y répugne pas, parce que je pense qu'en prenant soin de sauvegarder la vérité de la Sainte Écriture, partout où ces principes semblaient entraîner des conséquences contraires, ces principes renferment la seule solution satisfaisante des difficultés qu'élèvent les exégètes non catholiques. En dehors d'eux, on ne rencontre que des solutions partielles, souvent inefficaces, qui parfois paraissent visiblement inventées pour les besoins de la cause, et font se moquer les incrédules, et se décourager nos élèves intelligents, quand elles ne provoquent pas en eux des doutes sur la foi⁴⁹. »

Dès que le P. Lagrange sait que les deux censeurs sont favorables, il s'apprête, au début de juin, à faire commencer l'impression, étant entendu que toutes les corrections ou suppressions que Rome demanderait ensuite pourraient se faire sans difficulté sur les épreuves.

Les hésitations du P. Frühwirth

D'abord pour l'ensemble du Commentaire des livres de la Bible que le P. Lagrange projetait, le Maître de l'Ordre estime que le texte de la Vulgate devrait y figurer.

« Sur le projet lui-même, comme Général je dois faire une réserve expresse. La Vulgate, d'après le saint concile de Trente, *in publicis lectionibus, disputationibus, praedictionibus et expositionibus pro authentica habeatur*. Vous supprimez le texte dans votre Cours. Croyez-vous que ce soit prudent et ceux qui vous approuvent aujourd'hui ne seront-ils pas les premiers à vous le reprocher, si votre commentaire est de nouveau attaqué ? Je voudrais donc que le texte de la Vulgate soit d'abord reproduit⁵⁰ : l'intérêt de votre défense l'exige⁵¹. »

En dépit des difficultés techniques, le P. Lagrange se montre toujours prêt à obéir.

⁴⁶ AGOP, IV, 327, p. 379.

⁴⁷ Maurus Kaiser (1851-1916), luxembourgeois, entré prêtre dans l'Ordre au couvent de Marienthal en 1886, appelé à Rome par le P. Frühwirth en 1892 comme maître des novices profès à Sainte-Sabine, lecteur de théologie morale au collège Saint-Thomas en 1897, postulateur général en 1898 et jusqu'en 1916.

⁴⁸ AGOP, IV, 327, p. 380.

⁴⁹ AGOP, XI, 65500/4.

⁵⁰ Sur la lettre, le P. Lagrange a noté plus tard : « Le P. général a ensuite renoncé à cette exigence. »

⁵¹ Frühwirth à Lagrange, 6 juin 1900.

« Pour l'impression de la Vulgate dans le Commentaire, il est vrai que cela déjoue toutes mes mesures et, comme le plan ou projet approuvé ne le comportait pas, je pouvais espérer que nous pourrions l'omettre, non pas certes pour le rejeter, mais pour ne pas compliquer l'impression. Cependant, comme je vois que votre désir est très formel, je vais faire tout mon possible pour trouver avec l'imprimeur une combinaison. Imprimer quatre séries de textes dans une page est assez difficile ; peut-être devons-nous mettre la Vulgate en tête des péripécopes, comme le texte que tout le reste est destiné à expliquer. En tous cas les spécimens vous seront envoyés, rien ne sera fait sans votre approbation ; si un arrangement est impossible avec l'imprimeur, je renoncerai au tout plutôt que d'insister auprès de vous pour passer outre sur ce point⁵². »

Et une semaine plus tard :

« Déférant à votre désir, je me suis rendu à Mâcon pour faire établir un nouveau spécimen, cette fois avec la Vulgate. Vous le recevrez en même temps que cette lettre. [...] J'attends maintenant votre décision. Soyez assuré que je suis dans une parfaite indifférence, je renoncerai volontiers à toute l'entreprise si c'est votre volonté. Mais, dans le cas où vous ne seriez pas résolu à admettre l'exécution du projet tel qu'il a été approuvé par vous comme projet dans le texte soumis au cardinal Steinhuber, il me semble qu'il vaut mieux ne pas faire paraître ce projet. Ce serait donner un coup d'épée dans l'eau, nous faire passer pour peu sages, pour ne sachant pas ce que nous pouvons et voulons faire. L'exécution n'est pas la même chose que le projet, mais quand il s'agit, non pas d'une théorie spéculative, mais d'un projet politique précis, elle doit lui être conforme et ne pas demeurer suspendue comme par impuissance. Aristote dit qu'il faut délibérer lentement et agir vite⁵³. »

La publication n'est pas opportune

Or la sentence, dont on ne connaît que la mention dans le registre de la curie, tombait de Rome ce même jour 16 juin :

« Le Rme Père ne croit pas opportun d'imprimer en ce moment le Commentaire du Père sur les Juges, même avec le texte de la Vulgate. Les circonstances lui commandent cette décision, à laquelle il faut s'en tenir. [...] Le Père renverra à Rome son manuscrit, qui sera de nouveau examiné par ceux qui ont autorité. Il exhorte le Père à accepter la simplicité de l'obéissance⁵⁴. »

Réponse de Lagrange le 22 juin :

« Je vous envoie le manuscrit que vous me demandez. Conformément à vos instructions, je cesse toute diligence relative à la publication d'un cours de Commentaires⁵⁵. »

Pendant ce temps, le P. Lagrange était pris pour cible par la presse la plus conservatrice, comme *la Vérité française*. « *La Correspondance politique*, puis *le Temps*, journaux parisiens, insistent fortement sur le désir de certaines personnes de me faire condamner à Rome nominativement », écrit-il le 15 juillet, mis dans l'obligation d'envoyer une réponse immédiate au *Temps* et à *l'Univers*. De Rome, le Maître de l'Ordre lui demandait pourtant de s'abstenir de toute polémique. Selon une lettre du 18 juillet citée par le P. Vincent, Maître Frühwirth expliquait ses décisions :

⁵² Lagrange à Frühwirth, 10 juin 1900.

⁵³ AGOP, collection d'autographes (lettre retrouvée là le 10.10.1988).

⁵⁴ AGOP, IV, 327, p. 385.

⁵⁵ Aussi, le 23 juin, le P. Lagrange écrit-il au jésuite Condamin : « Mon intention était bien de vous demander votre concours, et elle n'a pas changé en ce qui me concerne, mais le Rme Père général de notre Ordre, d'abord favorable, paraît en ce moment très impressionné du danger – extérieur – d'une pareille publication. Nous attendrons donc des temps meilleurs qu'une activité telle que la vôtre est bien de nature à faire avancer. » Archives françaises de la Compagnie de Jésus.

« La situation, sans être grave, demande encore une certaine prudence. Vous devez mieux comprendre aujourd'hui l'utilité des mesures que j'ai prises contre des attaques qui se renouvellent sans cesse. »

Une fois le P. Lagrange retourné à Jérusalem, l'année 1900 s'achève sans qu'il soit plus question des Juges. Mais les tractations reprennent dès le début de 1901, le P. Frühwirth semblant maintenant disposé à permettre de publier l'ouvrage. Cependant ce n'est plus seulement le texte de la Vulgate qui devrait être imprimé ou commenté, mais le commentaire lui-même qui pourrait être en latin.

« Ne penseriez-vous pas qu'il y aurait avantage à publier en latin le commentaire sur les Juges ? En tout cas, il est indispensable de prendre le texte de la Vulgate et de l'insérer intégralement. »

L'usage contraire des Allemands ne constitue pas un précédent, estime le P. Frühwirth.

« Et cela, mon cher Père, croyez-le bien, uniquement dans votre intérêt et dans celui de l'œuvre de Jérusalem. Toutes les préventions ne sont pas tombées ; nous avons le devoir de ne donner aucun prétexte à la malveillance ; et il y a des circonstances où *melius et tutius est abundare quam deficere*⁵⁶. »

L'aboutissement prochain

Quand le chef de l'Ordre a-t-il renoncé à imposer de pareilles exigences, aucun document ne permet de l'établir⁵⁷, mais une fois la question réglée (peut-être tout bonnement par l'imprimeur), la collection voulue par le P. Lagrange comme un nouveau cours d'Écriture Sainte va pouvoir enfin commencer. Le contrat passé pour l'édition entre le P. Lagrange, le P. Vincent et Victor Lecoffre est signé à Paris le 11 octobre 1901⁵⁸. Voici le titre général prévu dans ce contrat : « La Sainte Écriture traduite et expliquée d'après les textes originaux et les plus anciennes versions. » La collection ne comprendra pas seulement le commentaire de tous les livres bibliques, mais aussi la géographie de la Terre sainte, la topographie de Jérusalem, l'histoire d'Israël, la théologie de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Un mois plus tard, Lagrange s'adresse à Hyvernats :

« J'espère que nous allons commencer sous peu le fameux Commentaire. Je revois à cet effet les Juges, qui ne soulèvent pas de trop grosses difficultés doctrinales. Je compte sur vous pour continuer par Samuel. »

⁵⁶ AGOP, IV, 308, p. 110. Le tutorisme règle la conduite du P. Frühwirth : Trop de précaution est meilleur et plus sûr que pas assez.

⁵⁷ L'Avant-propos, daté de Jérusalem, 6 juin 1902, porte la trace des demandes romaines : « Qu'il nous suffise de déclarer ici qu'en expliquant directement le texte original, nous n'entendons nullement déroger au décret du saint concile de Trente qui déclare la Vulgate authentique et interdit de la rejeter, sous quelque prétexte que ce soit. [...] Nous ne manquons pas de rappeler à l'occasion le texte latin ecclésiastique et de chercher la genèse de ses expressions dans le grec ou dans l'hébreu. Pour rendre la comparaison plus facile, nous aurions souhaité d'imprimer le texte même de la Vulgate Clémentine ; nous avons dû y renoncer à cause des difficultés typographiques. »

⁵⁸ Archives Gabalda. La minute est de la main du P. Lagrange.

À ce moment-là le manuscrit était déjà chez l'imprimeur : « Le P. Lagrange va commencer la publication du Commentaire par le Livre des Juges. Les premiers cahiers sont sous presse⁵⁹. » L'ouvrage reçoit toutes les approbations nécessaires : celle du P. Sertillanges, donnée à Paris le 8 janvier 1902, celle du P. Kaiser, à Rome, le 12 janvier, la permission d'imprimer délivrée par Maître Frühwirth, à Rome, le 25 janvier, l'*imprimatur* accordé par l'archevêché de Paris le 15 février⁶⁰.

À partir de là, tout se serait bien déroulé sans la versatilité coutumière du P. Frühwirth, lequel impose encore des attermolements dont le P. Lagrange se plaint discrètement à Xavier Faucher.

« Ces pauvres Juges n'avancent pas. Il semble que le Père général ait été repris de terreur. Il veut toujours des choses inattaquables. [...] C'est vouloir avoir peur à plaisir que de redouter un schisme. Mais il est sûr que le moment viendra où on demandera un peu de latitude. Si c'est ce que les bureaux appellent un schisme... L'Église ne peut être gouvernée comme un ordre religieux⁶¹. »

Pourtant l'impression du livre continue, sans pour autant que le P. Lagrange se montre satisfait de son œuvre : « on imprime mon commentaire des Juges, l'*imprimatur* est donné, mais le livre est idiot et je suis toujours tenté d'arrêter les frais⁶². » Le 28 juin, sa décision est prise de dédier le volume des Juges à la Vierge (*Mariae Immaculatae Deiparae*) et de fixer le titre de la future collection.

« Pour les Juges, j'aimerais même mettre seulement en haut "Études bibliques", ce qui comprendra les ouvrages d'archéologie, de topographie de la même série de Saint-Étienne, au lieu de mettre un titre trop long et trop spécial⁶³. »

En août, il annonce au P. Frühwirth :

« Les Juges vont paraître dans un mois ou deux. L'éditeur me demande un prospectus ; il serait avantageux d'annoncer que ce n'est que le premier volume d'une collection. Puis-je faire espérer cette suite, avec la collaboration de religieux de l'Ordre et d'autres Ordres et de prêtres séculiers⁶⁴ ? »

Et au début de septembre, à Hyvernat : « Mes Juges vont être finis dans un mois. Je vous en enverrai un exemplaire⁶⁵. » Enfin de Jérusalem, le 9 décembre, à l'éditeur : « Prière d'envoyer les *Juges* au Père général pour le Saint-Père⁶⁶. » L'impression était donc achevée ; pourtant le livre, à la page de titre, porte la date de 1903.

C'est ainsi que la collection, baptisée des « Études bibliques » a commencé par les *Juges* au lieu de la *Genèse*. Néanmoins, l'avant-propos annonçait : « La traduction commentée du Livre des Juges que nous publions aujourd'hui ne sera, s'il plaît à Dieu,

⁵⁹ Séjourné à X. Faucher, 19 novembre 1901.

⁶⁰ Pièces originales aux Archives Gabalda.

⁶¹ Lagrange à X. Faucher, 4 février 1902.

⁶² Lagrange à Hyvernat, 14 avril 1902.

⁶³ Lagrange à Frühwirth, 28 juin 1902.

⁶⁴ Lagrange à Frühwirth, 22 août 1902.

⁶⁵ Lagrange à Hyvernat, 10 septembre 1902.

⁶⁶ Lagrange à Lecoffre, 9 décembre 1902. Archives Gabalda. L'éditeur a noté : posté le 29 décembre 1902.

que le premier volume d'une série qui comprendra toute la Bible. » Comment la collection des Études bibliques allait-elle pouvoir continuer⁶⁷ ?

« Et ma Genèse ? ça, j'y tiens. »

Tandis que le P. Lagrange se réjouit de pouvoir compter sur le jésuite Condamin pour un Isaïe qui serait résolument critique⁶⁸, il rappelle à Maître Frühwirth, le 18 août 1903, que la Genèse est toujours en attente :

« Précédemment je vous avais demandé si le moment n'est pas venu de commencer l'impression du Commentaire sur la Genèse, en vous envoyant les épreuves⁶⁹. »

En juin, le P. Lagrange, qui bénéficiait de la confiance du pape Léon XIII et de celle du cardinal Rampolla, avait été appelé à fonder à Rome un *Institut de Hautes Études bibliques* : tel est le nom que donnait le secrétaire d'État à la future institution dans sa lettre du 22 juin⁷⁰. Or après la mort de Léon XIII le 20 juillet, puis l'élection de Pie X le 4 août, le moment favorable étant révolu, commencer l'impression du Commentaire de la Genèse n'est plus à l'ordre du jour.

« Votre travail sur "le livre des Juges" a été critiqué par Paul Dornstetter dans la *Litterarische Rundschau*, N° 8, le 1^{er} août 1903, en telle façon qu'il me semble tout à fait nécessaire d'attendre et d'examiner avec tous les soins le manuscrit avant le commencement de l'impression⁷¹. »

L'embellie était terminée, le P. Lagrange en était bien conscient.

Parce que les *Juges* ont été malmenés par un allemand duquel j'avais montré la niaiserie, le P. général a peur pour la *Genèse*. D'ailleurs le Saint-Père n'est évidemment pas entré dans la pensée [= le projet d'Institut] de Léon XIII et n'y entrera probablement pas. Ceux qui veulent démolir se passent de permission... et nous en sommes là. On travaille beaucoup ici... pour l'avenir⁷².

⁶⁷ En 1903 aussi, par les *Études sur les religions sémitiques*, rééditées en 1905. Par A. CONDAMIN, *Le livre d'Isaïe*, Traduction critique avec notes et commentaires, 1905 (dont le volume d'Introduction ne put jamais paraître). Par P. DHORME, *Choix de textes religieux assyro-babyloniens*, Transcription, traduction, commentaire, 1907.

⁶⁸ « Vous êtes tout à fait libre vis-à-vis de moi d'embrasser le système qui vous paraîtra le meilleur ; mais je crois que vous pouvez aussi vous considérer comme libre vis-à-vis des scrupules de la routine. Nous avons fait bien des progrès, grâce à Dieu, et je pense que vous pouvez admettre deux Isaïe et même trois sans trop de témérité. De contenter tout le monde, il n'y faut pas songer, mais il faut courageusement se lancer dans la critique. » Lagrange à Condamin, 13 juillet 1903. AFSJ.

⁶⁹ Lagrange à Frühwirth, 18 août 1903.

⁷⁰ Rampolla à Lagrange, 22 juin 1903. ASEJ, fonds Lagrange, I, n° 17. Original.

⁷¹ Frühwirth à Lagrange, 27 août 1903. Le 22 septembre 1903, le P. Séjourné, maintenant prieur de Saint-Étienne, touche à cette recension : « J'ai été peiné de voir que Votre Paternité Rme était péniblement impressionnée au sujet de notre École biblique. Si la recension du "livre des Juges" par M. Dornstetter contenait "attaques virulentes" contre le P. Lagrange, il est bon de remarquer que cet auteur de 2^e ou 3^e ordre a été plusieurs fois critiqué assez sévèrement mais justement par le P. Lagrange ; et sa recension ressemble plus à une petite vengeance qu'à une critique sérieuse. » Aussi envoie-t-il à Rome la recension élogieuse par Karl Holzey.

⁷² Lagrange à Gardeil, 29 octobre 1903. ADP, fonds Gardeil.

En novembre, le P. Lagrange n'entend pas rester inactif.

« Puisque Votre Paternité éprouve des craintes au sujet de la Genèse, je me suis mis à un ouvrage sur le Règne de Dieu, pour lequel je vous demande votre bénédiction. [Rendant compte du succès des publications (*Revue biblique, Méthode historique, Religions sémitiques*), Lagrange ajoute :] Les *Juges* vont plus lentement parce qu'on veut savoir si le Commentaire continuera. Les comptes rendus sont en majorité très sympathiques, quelques-uns font des réserves ; je ne parle pas de Dornstetter qui est un sot⁷³. »

Mais l'année 1903 s'achève de nouveau par la suppression d'un article sur « le recul de la critique biblique » que Rome juge impubliable parce que trop polémique⁷⁴.

En mai 1904, succède au P. Frühwirth le P. Cormier, qui devient le chef de l'Ordre, non moins craintif que son prédécesseur devant la critique biblique, mais moins versatile dans son gouvernement. Relancer la collection des « Études bibliques » par la publication de la Genèse ne sera pas plus facile.

« Ce qui s'impose, à mon point de vue, explique le P. Lagrange au P. Cormier, c'est la continuation du Commentaire entrepris. Je pourrais aborder tout le Pentateuque, en commençant par la Genèse, en appliquant les principes exposés dans les conférences de Toulouse sur *la Méthode historique*. Mais il m'en coûterait beaucoup de me mettre à une œuvre très ardue [...] pour garder mon manuscrit sur les bras, comme cela m'est déjà arrivé. [...] Toute la Genèse a été écrite ; il faut tout refaire, mais je pourrais soumettre des échantillons⁷⁵. »

L'impression des premiers chapitres

En novembre 1904, Lagrange envoie à Rome le début de sa Genèse, puis se plaint, en décembre et en janvier, de ne recevoir aucune nouvelle de son manuscrit. Aussi lance-t-il un nouvel appel au P. Cormier en février 1905.

« J'ai bon espoir que vous voudrez bien me permettre [...] de faire imprimer la *Genèse*, qui sera approuvée à Rome peu à peu ; le P. Kaiser n'aurait qu'à envoyer ce qu'il a déjà ; moi j'envverrais la suite ; il exercerait la censure sur les épreuves. [...] Dans le cas où c'est non, le R. P. Kaiser voudrait bien me renvoyer mon manuscrit⁷⁶. »

Environ un mois plus tard, le P. Cormier prévient le P. Séjourné que le P. Kaiser est bien disposé pour le commentaire de la Genèse⁷⁷. De ce fait le Maître de l'Ordre a donné son consentement⁷⁸ :

« J'apprends de M. Lecoffre que vous avez bien voulu autoriser *l'impression de la Genèse*, [...] La Genèse sera le meilleur éclaircissement. [...] L'approbation que vous donnez à *l'impression de la Genèse* me prouve que j'ai eu tort de croire que vous aviez agi par défiance envers moi, et je vous prie de me pardonner de l'avoir dit si fortement⁷⁹. »

⁷³ Lagrange à Frühwirth, 12 novembre 1903.

⁷⁴ Frühwirth à Lagrange, 5 décembre 1903. De cet article, il ne reste aucune trace.

⁷⁵ Lagrange à Cormier, 4 juillet 1904, *EO*, p. 40.

⁷⁶ Lagrange à Cormier, 5 février 1905, *EO*, p. 52-53. Appel renforcé par le P. Séjourné, 19 février et 2 mars 1905. *EO*, p. 55, 58.

⁷⁷ *EO*, p. 62 (8 mars 1905).

⁷⁸ Quand et comment, aucun document conservé ne l'indique.

⁷⁹ *EO*, p. 64-65 (17 mars 1905).

Suite en avril 1905 :

« Dans le cas où le Rme Père général jugerait opportun d'ordonner au P. Lagrange de continuer ses travaux, le P. Lagrange le prie de vouloir bien [...] désigner deux examinateurs avec lesquels il s'entendrait pour l'examen définitif du commentaire sur la Genèse, dont *l'impression est commencée* d'après les ordres donnés précédemment au nom du Rme Père général. Il serait heureux que le T. R. P. Kaiser voulut bien continuer à lui rendre ce bon office, assisté de tel autre que le Rme Père général désignerait⁸⁰. »

Vers la fin du mois de mai, nouvelle instance :

« Si Votre Paternité m'autorisait à *imprimer et à publier la Genèse*, ce serait pour moi l'idéal, d'autant que je profiterais ainsi de la proximité avec l'imprimerie, et que j'achèverais un travail depuis longtemps en train. *La partie imprimée sur votre première autorisation* [chapitres 1 à 5] peut permettre un premier jugement⁸¹. »

En juillet, Lagrange sachant que les censeurs sont favorables (Sertillanges a rendu son avis positif le 29 juin), revient à la charge.

« Je vous ai envoyé ces jours derniers le jugement favorable du R. P. Sertillanges, un des deux examinateurs que vous aviez désignés, relativement au commentaire de la Genèse. Je ne puis douter que le sentiment du R. P. Kaiser ne soit aussi favorable, puisqu'il m'a souvent dit à Rome que presque tout cela a déjà paru dans la *Revue biblique*. C'est donc maintenant à Votre Paternité Révérendissime qu'il appartient de se prononcer. Je vous supplie de vouloir bien tenir compte du fait qu'*une partie a déjà été imprimée avec votre autorisation*, quoique, une fois le travail commencé, on ait dépassé de quelques pages ce qui devait être imprimé. [...] J'ose ajouter que j'ai beaucoup prié pour obtenir de N.-S. qu'il vous incline à consentir à une publication qui serait, je crois, utile, et qui me permettrait de continuer l'œuvre du Commentaire⁸². »

Le revirement du P. Cormier

Cependant le P. Cormier n'entendait pas se laisser extorquer une autorisation inconditionnelle : non seulement il souhaitait recueillir l'avis d'autres censeurs sur le contenu de l'ouvrage, mais il demeurait perplexe aussi quant à l'opportunité de la publication. Il s'ouvrait de ses hésitations au procureur général Desqueyrous⁸³, son conseiller.

« Je ne sais plus quel est l'autre réviseur pour *la Genèse*, si c'est le P. Kaiser, ou le P. Esser, ou le P. Kearney lui-même⁸⁴. Quand nous aurons les deux rapports et le manuscrit, pour voir au moins les pages dignes d'attention, nous déciderons si l'opportunité est pour ou contre, en demandant au besoin quelque conseil autorisé⁸⁵. Je joins ici copie de ma réponse au P. Lagrange, avec prière d'en faire part au P. Kaiser⁸⁶. »

Or cette réponse, du 15 juillet, revient à reprocher à Lagrange trop de précipitation.

⁸⁰ *EO*, p. 69.

⁸¹ *EO*, p. 70 (27 mai 1905).

⁸² *EO*, p. 71-73 (10 juillet 1905).

⁸³ Henri Desqueyrous (1844-1917), de la province de Lyon, assistant du P. Frühwirth en octobre 1900, procureur général en août 1904.

⁸⁴ Le P. Cormier, loin de Rome et de ses papiers, confond sans doute avec le P. Walsh.

⁸⁵ Cormier au procureur général Desqueyrous, de Friesach, 11 juillet 1905.

⁸⁶ Cormier au procureur général Desqueyrous, de Friesach, 18 juillet 1905.

« Il faut, dans l'affaire présente, mettre tous ses soins et prendre son temps. [...] Ces instances, cette hâte, et surtout cette assurance, vous l'avouerai-je, me ferait plutôt reculer, moi qui désire tant favoriser un bon mouvement vers le bien⁸⁷. »

Le P. Cormier se demandait, en effet, si l'exégèse du P. Lagrange était bien conforme au dernier décret de la Commission biblique (23 juin 1905) touchant l'historicité des récits contenus dans les livres historiques de la Bible.

« Il me semble que ce sont les dernières études faites après de nouvelles réflexions et des directions plus récentes de l'autorité, qui doivent éclairer, et au besoin rectifier, les assertions précédentes, loin de marcher à leur remorque, à cause de leur priorité ou de leur immunité de tout blâme. »

Même réaction exprimée par le P. Cormier au P. Desqueyrous :

« Il ne s'agit pas d'imposer nos vues ; il y a un travail qui demande à être jugé, nous ne pouvons nous y refuser. Je dis seulement qu'il n'y a pas urgence, et que notre silence n'aurait nullement le caractère d'une connivence avec des ennemis de la vérité et de l'Église⁸⁸. »

Dès lors le P. Cormier envisage de recourir à la plus haute autorité : « Peut-être pourrait-on pressentir le Saint-Père pour l'*imprimatur* de la *Genèse*, avec quelques lignes expliquant sa signification⁸⁹. Hier [29 juillet] j'ai cru entrer dans vos intentions en rédigeant quelque avant-projet d'approbation du P. Lagrange⁹⁰. »

De son côté le P. Lagrange, en septembre fait envoyer au cardinal Rampolla, président de la Commission biblique, les premiers chapitres de la *Genèse* (Gn 1-6,4) qui ont été imprimés *pro manuscripto* pour en faciliter l'examen.

« J'ose espérer que votre Éminence n'y trouvera rien qui ne soit conforme à la dernière décision de la Commission biblique, décision d'une si heureuse importance pour l'avenir des études bibliques. Que Votre Éminence daigne considérer cet hommage comme une preuve de respect et de déférence envers la Commission. J'ai composé ces pages dans l'intention de montrer qu'on peut, sans s'écarter des règles ecclésiastiques de l'interprétation, donner toute satisfaction aux exigences de la critique et tenir compte du progrès des études⁹¹. »

Le cardinal répondit, tardivement (10 janvier 1906), que la Commission biblique refusait d'endosser la responsabilité d'autoriser le livre, laissant aux supérieurs de l'Ordre le soin de décider⁹².

Or en septembre le P. Cormier a fait interrompre l'impression de la *Genèse*, alors que l'ouvrage était au tiers de la composition environ, mesure dont se plaint l'éditeur Lecoffre. « Le manuscrit du R. P. Lagrange ayant été lu et examiné à Rome avant de nous être adressé, nous pensions que l'impression ne souffrirait aucune difficulté, et nous avions fondé de grandes espérances sur cet ouvrage, qui était attendu avec impatience dans le monde catholique⁹³. Le P. Cormier demandait d'attendre les directives de la Commission biblique, aux récents décrets de laquelle il estimait que les

⁸⁷ *EO*, p. 73-75 (15 juillet 1905).

⁸⁸ Cormier au procureur général Desqueyrous, de Friesach, 25 juillet 1905. *EO*, p. 79.

⁸⁹ Cormier au procureur général Desqueyrous, de Friesach, 27 juillet 1905.

⁹⁰ Cormier au procureur général Desqueyrous, de Fiesole, 30 juillet 1905.

⁹¹ *EO*, p. 86, note 68.

⁹² *SP*, p. 350, n° 23.

⁹³ Lecoffre à Cormier, 10 octobre 1905. *EO*, p. 90.

travaux du P. Lagrange n'étaient pas suffisamment conformes⁹⁴. Le pape en personne ne tiendra pas un autre langage au P. Séjourné, vers la fin de janvier 1905⁹⁵. Aussi le P. Lagrange soumet-il au P. Cormier, en octobre, la proposition suivante :

« Publier en janvier l'article des "Patriarches", que vous m'avez seulement demandé de différer un peu, en ajoutant une note pour dire que nous espérons avoir suivi la direction si lumineuse donnée par la Commission, etc. D'ailleurs de toute façon, même sans cette note, je vous prie de ne pas retarder plus longtemps l'impression de cet article ; à supposer que l'impression de la *Genèse*, comme livre, demande plus de précautions, le meilleur moyen de marcher doucement et avec prudence est de commencer par des articles. »

Puis le P. Lagrange va à l'essentiel du débat avec son supérieur :

« Je ne discute pas les responsabilités, je veux bien avoir tous les torts, mais je constate un fait, vous nous conduisez à n'être plus. [...] Nous avons pleinement conscience, jeunes et vieux, de n'être pas dans une voie qui vous agréé. [...] Vous êtes très soucieux, à bon droit, que l'Ordre ne soit pas censé entrer en corps dans la voie critique ; mais je vous en supplie, tout en manifestant vos préférences pour les systèmes anciens, ne le jetez pas non plus dans la voie anti-critique. Laissez-nous vivre⁹⁶. »

La publication arrêtée

En dépit d'une adjuration aussi pathétique, la sentence du P. Cormier tombe, le 24 octobre 1905 : à *plus tard*.

« Voilà M. Lecoffre qui m'écrit que le monde catholique attend la *Genèse*. N'est-ce pas un peu excessif ? Veut-il m'insinuer que, si je ne favorise pas, je ne serais plus du monde catholique ? [...] Quoi qu'il en soit, je trouve plus sage, à moins qu'il me vienne des lumières meilleures, de ne rien publier actuellement sur la *Genèse*, ni sous forme d'article, comme celui dont nous avons suspendu la publication, ni sous forme de livre. Ce qui pourra se publier plus tard y gagnera comme mérite intrinsèque et comme autorité morale⁹⁷. »

En 1906, aucune solution en vue, bien que le P. Lagrange estime que son ouvrage n'est pas contredit par le dernier décret de la Commission biblique touchant l'authenticité mosaïque du Pentateuque⁹⁸.

« Je vous serais bien reconnaissant de vouloir bien envoyer chez M. Lecoffre à Paris [...] le manuscrit de la *Genèse*. De ce dernier ouvrage, je ne veux pas vous importuner. Peut-être pourrait-on penser que le moment est venu, puisque les paroles du Saint-Père n'ont rien que de

⁹⁴ Réponse I, 13 février 1905, touchant les citations implicites. Réponse II, 23 juin 1905, concernant les récits historiques.

⁹⁵ « Le moment est difficile. Il vaut mieux attendre les décisions et documents que l'on prépare. » *SP*, p. 158.

⁹⁶ *EO*, p. 91-93 (11 octobre 1905).

⁹⁷ *EO*, p. 96. Le prieur Séjourné tente, par la suite, de fléchir le procureur général Desqueyroux : « Ne serait-il pas préférable de nous permettre aussi de continuer l'importante publication que nous avons entreprise sur les Études bibliques, au lieu de la compromettre très gravement par une suppression de publication qui menace de s'éterniser ? Car nous ne pouvons nous décider à faire paraître dans cette collection des ouvrages dépourvus de tout caractère scientifique et voilant la vérité. » *EO*, p. 100 (10 décembre 1905).

⁹⁸ Réponse III, 27 juin 1906.

rassurant⁹⁹ et que la Commission biblique a admis des sources dans le Pentateuque. Il en sera comme vous jugerez¹⁰⁰. »

L'argument est loin d'emporter la conviction du P. Cormier :

« Quant au travail sur la Genèse, je doute qu'il soit *pleinement* dans les vues et l'esprit du dernier décret de la Commission. Je ferai examiner la chose et consulterai, si je puis le faire discrètement. Après je serai en règle avec Dieu¹⁰¹. »

En 1907, la commission dominicaine des études, à laquelle appartenait le P. Lagrange, devait se réunir à Rome du 2 au 6 avril. Or le président de cette commission, le P. Dummermuth, régent des études à Louvain, après avoir examiné attentivement l'imprimé des premiers chapitres de la Genèse (comme il en avait averti le P. Lagrange le 9 février), avait communiqué son appréciation au P. Cormier.

« J'ai eu l'occasion de lire le commentaire du P. Lagrange sur la Genèse. Je regrette que ce commentaire doive rester à l'état de manuscrit. Il n'y a absolument rien à reprendre dans l'exposé du P. Lagrange, et, à mon avis, l'impression définitive ferait grand honneur à l'Ordre et à l'École de Jérusalem. »

Le P. Dummermuth rapporte la suite au P. Lagrange :

« Le Rme Père général m'a répondu par une lettre de quatre pages. Elle peut se résumer en deux mots : *Attendre le moment opportun*. Je vous communiquerai cette lettre à Rome, et nous verrons s'il n'y a pas moyen de réussir, en causant de vive voix avec le P. général¹⁰². »

Le P. Lagrange a raconté, en 1926, quelle fut alors l'attitude glaciale des autorités romaines au Vatican, où « la confiance avait fait place à la suspicion ». Comment dans ce climat songer encore à publier la Genèse ? Puisque la Commission biblique, ne voulant pas se prononcer sur les chapitres imprimés, renvoyait la décision au Maître de l'Ordre. « Lui, de son côté, objectait qu'il ne pouvait plus aller de l'avant, la Commission étant saisie de cette affaire¹⁰³. » Pourtant ce blocage n'allait pas tarder à cesser.

L'ultime péripétie

Sur le premier acte, qui s'est joué lors de la rencontre de la commission des études à Rome en avril 1907, nous en sommes réduits à des indications laconiques. La commission se composait de neuf membres : Dummermuth, régent à Louvain, président ; Coderch, espagnol, assistant du P. Cormier ; Belon, régent de la province de Lyon ; Buonpensiere, régent du collège Saint-Thomas à Rome ; De Groot, professeur à l'université d'Amsterdam ; Weiss, professeur à l'université de Fribourg ; Lagrange, régent à Jérusalem ; Gardeil, régent de la province de France ; de Loë, prieur de Düsseldorf. Peut-être Cormier a-t-il pris conseil de l'un ou de l'autre ? En tout cas,

⁹⁹ Sans doute le P. Lagrange fait-il allusion à la lettre du 11 janvier 1906 à Mgr Le Camus et à la lettre apostolique du 24 mars 1906 sur les règles qui doivent présider à l'enseignement de l'Écriture sainte dans les Séminaires.

¹⁰⁰ *EO*, p. 125 (août 1906)/

¹⁰¹ *EO*, p. 128 (26 août 1906). Commentaire du P. Lagrange sur cette réponse : *SP*, p. 159.

¹⁰² Dummermuth à Lagrange, 9 février 1907. ASEJ, fonds Lagrange.

¹⁰³ *SP*, p. 166-168.

comme l'indique le P. Lagrange dans ses *Souvenirs*, étant donné que le P. Dummermuth appuyait sans hésiter le projet de publier, « le Père général y consentit et l'on allait enfin se mettre à l'œuvre¹⁰⁴ ». Selon le récit un peu plus détaillé du P. Vincent dans sa biographie manuscrite du P. Lagrange, « les négociations furent rapidement menées avec l'éditeur parisien et l'impression poursuivie à partir du ch. VI, 6 ». Ce n'était qu'un faux espoir, car, comme l'écrira le P. Lagrange un peu plus tard : « Un moment j'ai eu l'espérance qu'on me laisserait un peu de liberté ; au même moment cette espérance s'est changée en certitude contraire¹⁰⁵. »

Car le coup de théâtre survient : une monition du cardinal secrétaire d'État, datée du 27 mai, notifie au Maître de l'Ordre que le Saint-Père a décidé d'interdire les écrits du P. Lagrange sur la Genèse¹⁰⁶. Le même jour, la même décision frappait le jésuite Condamine pour son introduction au livre d'Isaïe destinée à la collection des « Études bibliques ». Dès le lendemain, ordre est donné par le Maître de l'Ordre à la *Revue biblique* de « ne pas imprimer les articles du P. Lagrange sur la Genèse », et le P. Dummermuth « qui avait été chargé d'examiner l'ouvrage du P. Lagrange sur la Genèse, est prévenu que l'autorisation donnée en vue de la publication vient d'être retirée¹⁰⁷ ». Le surlendemain, 29 mai, c'est au tour du P. Lagrange, averti seulement en second lieu :

« Nous devons porter à votre connaissance les instructions que nous recevons par l'intermédiaire de S. Ém. Le cardinal secrétaire d'État, relativement à la publication projetée de votre ouvrage sur la Genèse. La volonté du Saint-Père est que l'ouvrage ne soit publié ni en volume, ni dans une revue, ni par manière d'épreuves, ni sous quelque autre forme que ce soit¹⁰⁸. »

Au reçu de cet ordre, Lagrange, le 9 juin, proteste de son obéissance. Au Saint-Père d'abord :

« Il ne suffit pas d'obéir aux ordres de Votre Sainteté, je suis bien résolu à considérer même ses désirs comme des ordres. Si donc Votre Sainteté estime préférable que je cesse de m'occuper d'études bibliques, j'y renoncerai à l'instant sans hésiter ; je ne suis pas de ceux qui se soumettent... et qui continuent¹⁰⁹. »

Au Père Cormier ensuite :

« Je n'ai pas besoin de vous dire que j'accepte, avec la plus entière déférence, la décision de Sa Sainteté. [...] Je lui écris donc pour qu'il daigne me fixer. [...] Ce que je crains, c'est qu'il me dise d'écrire, mais dans le sens purement conservateur. Cela, je ne le peux pas ; ce serait, selon ma conscience, trahir l'Église et la vérité. [...] Mais pour me taire et cesser de m'occuper de la Bible, très volontiers, je vous l'ai dit souvent¹¹⁰. »

¹⁰⁴ *SP*, p. 168.

¹⁰⁵ Lagrange à Condamine, 11 juin 1907. AFSJ, fonds Condamine.

¹⁰⁶ Interdiction confirmée par le Saint-Père lui-même au P. Cormier le 10 juin. Cormier à Zapletal, 11 juin 1907. AGOP, XI, 15340.

¹⁰⁷ AGOP, IV, 296, p. 393.

¹⁰⁸ Cormier à Lagrange, 29 mai 1907. *EO*, P. 149.

¹⁰⁹ *SP*, p. 169, note 13.

¹¹⁰ *EO*, p. 151.

Lagrange renonce à l'Ancien Testament

La mesure décidée par le pape, tout au moins dans sa teneur littérale, ne concernait que la Genèse *stricto sensu* et tout au plus le Pentateuque. En bon juriste qu'il était, le P. Lagrange savait qu'une telle interdiction ne doit pas s'interpréter extensivement. Il est clair que le P. Lagrange n'a nullement été interdit d'Ancien Testament : c'est bien de son propre chef qu'il a choisi d'abandonner ce champ d'études, non pas pour renoncer à s'occuper d'exégèse biblique, mais pour se vouer au Nouveau Testament. Voici comment il présente sa décision dans les deux mémoires justificatifs qu'il a rédigés à destination du P. Cormier.

En août 1912 :

« À cette occasion [la Genèse interdite], le P. Lagrange crut de son devoir d'adresser au Saint-Père lui-même une lettre pour protester de sa soumission et de son obéissance [...]. N'ayant pas reçu de réponse de Sa Sainteté, le P. Lagrange pensa qu'il était néanmoins plus déférent de ne plus s'occuper de l'Ancien Testament et, malgré la difficulté considérable d'études différentes, il se consacra désormais au Nouveau Testament¹¹¹. »

En janvier 1913 :

« Quant au Pentateuque [...] le P. Lagrange a complètement suspendu ses études sur le sujet aussitôt que l'ordre lui a été donné de ne plus traiter ce sujet. [...] Sur l'ordre transmis par S. Ém. le cardinal secrétaire d'État au Père général, le P. Lagrange a immédiatement suspendu l'impression commencée de la Genèse ; les types ont été détruits, et il n'a plus écrit aucun article sur ce sujet. C'est de ce jour qu'il s'est appliqué à l'étude du Nouveau Testament¹¹². »

Pourquoi une décision aussi radicale ? Assurément ni par emportement irréfléchi (pas par un de ces emballements que lui reprochait le P. Cormier), ni non plus par amour-propre froissé ou par dépit amer. Le P. Lagrange était d'une autre stature morale. Il ne pouvait pas ne pas ressentir l'interdit qui lui était intimé comme un désaveu de son objectif essentiel : par l'étude historique de la Bible servir l'Église et aider les croyants. Il se sent atteint au cœur, puisque, selon le Saint-Père, ce n'est pas ainsi qu'il faut agir, ce n'est pas en déstabilisant les fidèles par la critique biblique qu'on sert l'Église. De faire volte face, de revenir à l'interprétation conservatrice de la Bible, même pour complaire aux préférences du pape, il ne saurait être question¹¹³ : « Cela, je ne le peux pas ; ce serait, selon ma conscience, trahir l'Église et la vérité. » Le P. Lagrange oppose plusieurs fois le même *non possumus* au P. Cormier :

« Aujourd'hui je ne puis vraiment pas me faire illusion sur la bienveillance que vous avez, sinon pour nos personnes, au moins pour notre manière de travailler. Cette manière, je ne puis la changer en l'appliquant aux mêmes objets, mais il me serait aisé de m'occuper d'autre chose¹¹⁴. De faire volte face, de soutenir d'autres idées, peut-on me le demander ? Je souscrirai à tout ce que l'on voudra, mais je ne puis faire une palinodie que personne ne prendrait au sérieux et qui

¹¹¹ EO, p. 345. Souligné par moi.

¹¹² EO, p. 395.

¹¹³ En 1920, au dominicain Albert Colunga dont l'Introduction à l'Écriture sainte était refusée par la censure, le P. Lagrange explique : « Je vous aurais sans hésiter prédit ce qui vous arrive. Tout cela aurait pu se dire en 1903 jusqu'au 4 août. Depuis, c'est impossible, surtout à Rome. Si cela avait passé, la question biblique était résolue pour un temps. » Lagrange à Colunga, 20 avril 1920, publiée dans les Mélanges Albert Colunga, *Servidor de la palabra, Miscellanea biblica*, Salamanque, 1979, p. 47-48.

¹¹⁴ EO, p. 86 (26 août 1905).

ferait plus de mal que de bien¹¹⁵. Vous me direz que nous aurons aussitôt votre sympathie si nous passons dans le camp Vigouroux¹¹⁶. *Cela nous ne le pouvons pas*. Si nous sommes en dehors de la saine théologie, et non pas, comme nous le croyons, de certaines routines, il n'y a plus de possible que la mort sans phrases¹¹⁷. »

Il ne s'agit donc plus d'obéissance religieuse (que le P. Lagrange n'a jamais refusée) mais de probité scientifique. Mieux vaut se taire que « trahir l'Église et la vérité ». Comme le P. Lagrange le dira plus tard à Jean Guitton, « on n'est pas obligé d'écrire tout ce qu'on pense, mais il ne faut jamais écrire contre sa conscience¹¹⁸ ». C'est ainsi qu'après un temps de passage à vide¹¹⁹, au lieu de se retirer du combat et de renoncer à l'exégèse biblique, le P. Lagrange s'est voué à l'étude scientifique du Nouveau Testament, entreprenant un commentaire de l'évangile de Marc¹²⁰, toujours mû par le même désir de servir l'Église et de raffermir les croyants.

www.mj-lagrange.org

¹¹⁵ *EO*, p. 160 (7 juillet 1907).

¹¹⁶ Le sulpicien Fulcran Vigouroux (1837-1915), alors secrétaire de la Commission biblique, fait ici figure d'emblème de l'exégèse conservatrice préconisée par cet organisme romain.

¹¹⁷ *EO*, p. 246 (25 août 1909). Souligné par le P. Lagrange.

¹¹⁸ Carnets *Lagrangiana*, notes manuscrites prises à Jérusalem en 1935. Archives Jean Guitton.

¹¹⁹ « Je vous avoue que je me sens vieilli, usé, et je ne compte pas, pour ma personne, voir des temps meilleurs pour moi. Ce que j'aurais pu faire a été paralysé, empêché de mille manières, mais les autres feront mieux. » Lagrange à B. Allo, 6 septembre 1907. ADP, fonds Bernard Allo.

¹²⁰ Lagrange à Cormier, 19 mars 1909 : il demande au P. Cormier son approbation, « pour que je m'expose pas à entasser manuscrits sur manuscrits pour aboutir à une déception, tandis que je pourrais employer le temps d'une façon plus fructueuse ». *EO*, p. 21.